

ment avoir l'avis des députés sur la procédure à observer à ce sujet. Devons-nous poursuivre la discussion sur une question tranchée par un vote, ou bien, le vote ayant été pris, le président du Conseil du Trésor doit-il obtenir le consentement unanime de la Chambre pour retirer le bill?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé pourrait peut-être essayer d'éclairer la présidence sur ce point.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, d'après la motion qu'on vient d'adopter, la Chambre a autorisé le président du Conseil du Trésor à retirer le bill. Il y a lieu de croire que le président du Conseil du Trésor devrait prendre l'initiative de demander à retirer le bill. Autrement dit, la Chambre consent à ce que le président du Conseil du Trésor retire le bill, mais cela exige qu'il remplisse certaine formalité. C'est mon avis...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: ...du point de vue de la procédure, et c'est pourquoi je demande au nom du président du Conseil du Trésor...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. MacEachen: ...le consentement de la Chambre, pour retirer le bill...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute qu'il soit nécessaire d'entendre d'autres explications. Je suis du même avis que le président du Conseil privé. La motion demandée à la Chambre de consentir à ce que le président du Conseil du Trésor retire le bill inscrit en son nom. Il faut lui permettre de le retirer, puisque la Chambre a donné son consentement unanime.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, je signale que la Chambre a donné son consentement à cette requête après coup.

Une voix: Exact.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur...

M. Woolliams: Le ministre ne semble pas savoir ce qu'il fait.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne me serais jamais attendu à autant de coopération de la part du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Du point de vue de la procédure, si je comprends bien, monsieur l'Orateur, je puis demander, au nom du président du Conseil du Trésor, de retirer le bill concernant l'auditeur général du Canada, qui est inscrit au *Feuilleton*.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce point est très clair. La Chambre consent-elle à ce que le président du Conseil privé retire ledit bill?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

[M. l'Orateur.]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

MESURE PORTANT SUR LA CONSTITUTION, LES ATTRIBUTIONS, LES POUVOIRS, LE RÈGLEMENT ET LE BILAN

M. Max Saltsman (Waterloo) demande à déposer le bill C-204 établissant une Corporation de développement du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à mobiliser des fonds privés et publics, à les transformer en placements dans l'intérêt public du Canada; à accroître le secteur public de l'économie, le cas échéant, pour faciliter l'essor de l'économie, la planification nationale et pour accroître l'indépendance du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES NÉGOCIATIONS POUR LA LIBÉRATION DE
M. JAMES CROSS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il des renseignements à donner à la Chambre au sujet de M. James Cross?

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président. Au cours de la nuit dernière, les forces policières ont entrepris à Montréal une opération intensive de ratissage en vue de retrouver M. Cross et ses ravisseurs, ainsi que les assassins de M. Laporte.

A la suite de cette action, la police a reçu des présumés ravisseurs de M. Cross un communiqué demandant que des discussions aient lieu entre une personne nommée par eux et un représentant des gouvernements. Le représentant des gouvernements du Canada et du Québec, M^{re} Robert Demers, a engagé ce matin de telles discussions.

La Chambre se rappellera qu'il y a plusieurs semaines, les gouvernements avaient offert aux personnes détenant M. Cross en otage un sauf-conduit en échange de sa libération. Cette offre demeure valide, et des représentants du ministère des Affaires extérieures sont présentement à Montréal pour mettre au point, si nécessaire, les dispositions relatives à ce sauf-conduit. La Chambre comprendra que, des discussions se poursuivant, il m'est impossible de donner plus d'information à l'heure actuelle.

Cependant, monsieur le président, le ministre de la Justice (M. Turner) ou moi-même ferons rapport à la Chambre de tout nouveau développement d'importance.